

Procès Estrabaud : le jour des doutes

Premier jour du procès d'assises de Guericc Jehanno, devant la cour d'appel de Toulouse. Condamné à 30 ans de prison en première instance, le 14 octobre 2020, pour l'enlèvement, le viol et le meurtre d'Amandine Estrabaud, l'accusé, qui s'était montré apathique devant la cour d'assises du Tarn à Albi, a présenté un tout autre visage hier.

« Le doute doit profiter à l'accusé. » Le président Picot l'a rappelé en préambule du procès en appel de Guericc Jehanno, procès qui s'est ouvert hier devant la cour d'appel de Toulouse. À ses côtés, six femmes et trois hommes qui, à la fin de la semaine, seront amenés à confirmer, ou non, la culpabilité de Guericc Jehanno, condamné à 30 ans de réclusion criminelle dans l'affaire Estrabaud le 14 octobre 2020.

Apathique et confus devant la cour d'assises du Tarn, l'ancien maçon offre un tout autre visage à Toulouse. Et ce ne sont pas seulement les kilos pris ces treize derniers mois en prison qui donnent plus de poids à sa défense.

M^e Cohen est le premier à creuser le sillon du doute en s'attachant à donner une autre lecture de l'enquête de personnalité faite sur Amandine en 2017. « Vous avez entendu neuf personnes. Savez-vous combien ont été entendues par les enquêteurs dans ce dossier ? À peu près une centaine. Ceux que vous avez choisis représentent 10 %. Vous avez neuf chances sur dix de ne pas cerner Amandine. Vous avez dit qu'elle avait un projet de reprise d'étude. Quelle est la preuve », interroge le ténor du barreau devant celle qui s'était attachée à décrire une jeune femme « dynamique et battante », qui venait d'emménager à Roque-



M^e Pibouleau et Cohen se sont attachés à introduire un doute raisonnable sur la culpabilité de leur client, hier, / DDM, B. D.

courbe après une séparation et qui avait un projet professionnel. Objectif, distiller le doute sur un possible départ volontaire. Après tout, le corps n'a jamais été retrouvé. Certes, Amandine voyait un psy une fois par semaine, mais c'était pour mieux rebondir. Elle n'avait aucune raison de disparaître pour ses parents, son frère et sa tante, comme pour ses deux « ex », également appelés à témoigner.

« Le 18 juin, 2013, tout a basculé. Elle a croisé la route de son bourreau et depuis, c'est le néant », tremble Monique, la maman d'Amandine, meurtrie par le silence de l'accusé en première ins-

stance. « Aie la dignité de dire les choses », assène-t-elle en s'adressant à l'accusé. Et derrière, c'est son fils qui sort du silence pour la première fois. Rémi qui rappelle que Guericc était un ami d'enfance et qu'il restait même dormir parfois chez sa maman. « Comment ça se fait que tu es dans le mutisme total » interroge le frère de la victime qui n'a pas supporté les « je sais pas » incessants de l'accusé lors du premier procès. Guericc se lève et commence à parler comme il ne l'aurait fait il y a treize mois. « Je ne sais pas où elle est. Sinon, je l'aurais dit. Pour baisser ma peine au moins. »

Rémi se tourne alors vers le président de la cour : « Je pense qu'il s'est convaincu lui-même qu'il est innocent. Les faits sont tellement graves... ». Puis, de nouveau vers Guericc : « Si tu dis que tu es innocent, il faut que tu puisses l'étayer. Parle, même sans être intelligent. Par égard pour moi. »

Il va être déçu. Car si Guericc parle, c'est pour marteler son innocence. Incertain en première instance, il affirme cette fois, nettement plus catégorique : « Je n'ai pas tué Amandine. Je ne pouvais pas être à deux endroits en même temps. Je n'ai jamais dit que j'avais le béguin pour elle comme c'est écrit. Je ne savais pas ce que ça voulait dire le béguin. C'est les gendarmes qui ont utilisé ce mot. J'ai dit, si vous voulez. »

« Mais Amandine rapporte à son compagnon que vous l'avez draguée », l'interrompt le président. « Elle a du mal à comprendre. Pour moi, c'est plutôt le contraire. C'est elle qui me draguait. J'étais pas intéressé. J'ai dit qu'elle était charmante, ça, je l'affirme. Mais j'ai jamais essayé de la voir. Elle faisait sa vie, je faisais la mienne. » Et d'ajouter pour expliquer ses premières déclarations : « En 2014, j'étais pas bien. Je déprimais. J'aurais pu dire n'importe quoi. » Sous entendu, encouragé par les gendarmes qui l'accusé de lui avoir montré un photomontage pour le

pousser à avouer. Voilà que, cette fois, c'est M^e Pibouleau, son autre avocat, qui cherche à mettre le doute sur l'enquête, en profitant des interrogations de la voisine qui ne sait plus si l'homme qu'elle a vu de dos à la suite d'Amandine, depuis la fenêtre de sa chambre, le 18 juin 2013, portait un pantalon gris avec une bande orange sur un côté (comme celui de l'entreprise dans laquelle travaillait Guericc) ou sur les deux côtés.

« Je suis la bête de scène. C'est moi qui accuse Guericc. Non, je n'accuse pas Guericc ! »

À la barre, cette dernière s'avoue « agacée » par toute cette histoire. Elle met en cause la façon dont elle a été interrogée : « C'est compliqué de reconnaître quelqu'un de dos. Les gendarmes ont essayé de me faire dire que c'était Guericc. Je me suis mise en colère. Je leur ai dit que, s'ils continuaient, je parlais. Elle tremble. Demande à s'asseoir et se lèche : « Je suis la bête de scène. C'est moi qui accuse Guericc. Non, je n'accuse pas Guericc. Je dis simplement ce que j'ai vu. » Difficile de vivre avec l'idée qu'un témoignage va peut-

être envoyer quelqu'un 30 ans en prison. « Vous n'accusez pas, vous donnez des éléments », rétorque l'avocat général qui se fait pédagogue. En vain. M^e Pibouleau enfonce le clou en évoquant le tatouage autour du biceps de l'accusé. « Si l'homme que vous avez vu avait eu un tatouage comme ce lui-là, vous l'auriez vu ? » Le témoin répond par l'affirmative. M^e Debuissou cherche à briser le doute au nom des parties civiles. « Avec un tee-shirt, ce tatouage est invisible. » Mais voilà, cette voisine doute aussi sur le fourgon blanc aperçu devant la maison d'Amandine l'après-midi de sa disparition. Le Renault que Guericc aurait pu utiliser entre les deux chantiers : cours à Roquecourbe ? Ou le Citroën qu'elle croit identifier maintenant ? M^e Debuissou se fâche « 15 jours après les faits, elle décrit un Renault trafic sans en être certaine. Et aujourd'hui, elle est prête que péremptoire. » Toujours est-il que Guericc, qui ne se souvenait rien en 2020, dit maintenant souvenir de tout tandis qu'il relève « des contradictions » dans les témoignages qui l'accusent. Il semble avoir réponse à tout. Mais qu'en sera-t-il aujourd'hui face à ses anciens compagnons de cellule auxquels il a avoué le viol et le meurtre d'Amandine ? B. D.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU TARN (SDET 81)



Territoire d'Énergie Tarn, Energies Services Lavour, la Communauté de Communes Tarn-Agout et EDF s'impliquent dans la lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est constatée et mesurée : cette forme de mal-logement touche 12 millions de foyers en France, même si le phénomène est encore trop souvent absent dans la conscience collective et les médias. Le 10 novembre, avait lieu en France la première « Journée contre la précarité énergétique » : une campagne de sensibilisation, de prévention et d'actions ouverte au grand public. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) Territoire d'Énergie Tarn s'est immédiatement associé à cette initiative nationale, en partenariat étroit avec Energies Services Lavour, la Communauté de Communes Tarn-Agout et EDF. La réunion d'information, ouverte aux usagers sur inscription, s'est déroulée à l'Espace Intercommunal France Services à Lavour.

La réunion s'articulait autour de trois interventions :

Sébastien Blanc, directeur de ESL Lavour, a présenté ce service de proximité. Cette entreprise locale de distribution fait partie des 150 en France qui ont échappé à la loi de nationalisation de 1947. Elle distribue l'électricité et le gaz sur les communes de Lavour, Saint-Agnan et Ambres, toutes trois membres de la Communauté de communes Tarn Agout. Proximité et disponibilité sont les valeurs centrales d'ESL Lavour. Le propos de Sébastien Blanc, au cours de cette réunion, était de faciliter la lecture et la compréhension par l'utilisateur d'une facture énergétique. Il a présenté de manière très concrète les différentes rubriques : abonnement, consommation, différents types de taxes, ainsi que les divers abonnements proposés aux clients (« heures creuses », etc). Le directeur d'ESL Lavour a insisté sur les gestes domestiques qui permettent de réaliser des économies substantielles au quotidien.



Dans le cadre de la première « Journée nationale contre la précarité énergétique », une réunion d'information s'est tenue à Lavour le 9 novembre.

François Millet, chargé de mission « Précarité Énergétique » au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, a centré son propos sur le « Chèque énergie ».

De quoi s'agit-il, comment le perçoit-on, qui est éligible et comment le savoir, quel est le montant pour chaque foyer et comment l'utiliser : autant de questions auxquelles il a répondu de manière précise. Mis en place en 2018, le « Chèque énergie » concerne près de 6 millions de ménages en 2021 et peut être utilisé pour le paiement de factures (électricité ainsi que tous combustibles pour la production de chauffage et d'eau chaude), ou pour réaliser des travaux de rénovation énergétique (isolation de combles...). Il est envoyé par courrier postal (mars-avril) aux usagers éligibles. Son montant est calculé à partir de la déclaration annuelle de revenu et expédié automatiquement au domicile du bénéficiaire qui le remet au fournisseur d'énergie (par voie postale ou en ligne). Il est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. François Millet a également expliqué le rôle des attestations « électricité » et « gaz » envoyées avec le chèque : elles permettent de déclarer sa situation à un fournisseur de gaz ou d'électricité qui n'a pas reçu le « Chèque énergie » et de bénéficier de protections supplémentaires (absence de réduction de puissance en hiver, gratuité des mises en service, procédures « impayés » plus souples).



Le kit de « maîtrise de consommation d'énergie » remis gracieusement aux participants

Jean-Louis Gouysse, correspondant Solidarité à EDF, a animé un atelier ludique à partir d'une application numérique « Mon Appart Eco Malin ». Ce jeu pédagogique sensibilise aux économies d'énergies et aux éco-gestes dans les quatre pièces principales de la maison : cuisine, salon, chambre et salle de bains. Des questions à choix multiples sont posées aux joueurs : Jean-Louis Gouysse a apporté des précisions sur la consommation des différents appareils et les moyens de la réduire. Un exemple d'éco-geste ? Dans le thème « cuisson », le jeu préconise d'adapter ses casseroles en fonction de la taille des plaques et de mettre un couvercle sur les plats pour conserver la chaleur. Simple et efficace.

Les participants, tous habitants de la Communauté de communes Tarn Agout, se sont prêtés au jeu dans une ambiance détendue. Au terme de la réunion, le SDET et EDF ont remis gracieusement aux participants un kit de « maîtrise de consommation d'énergie » comprenant des ampoules à leds, un instrument de mesure de consommation d'eau, un thermomètre, un programmeur électrique, des joints de portes et fenêtres, etc... Un cadeau qui résumait l'esprit et l'objectif de cette journée : en étant mieux informé, on peut consommer moins et réduire sa facture d'énergie.